

Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Marisa Maurer Putallaz déposée le 19 novembre 2024

« Décarbonation du chauffage à distance — Peut-on se priver des bénéfices d'un partenariat public-privé ? »

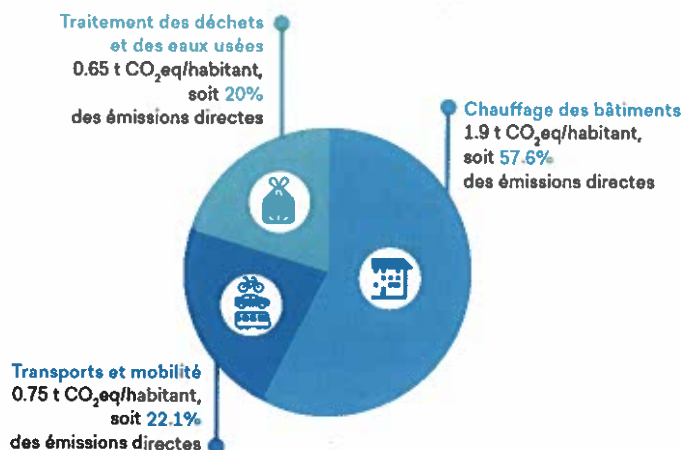
Lausanne, le 10 avril 2025

Rappel de l'interpellation

« Le chauffage est la source majeure de production de CO₂ à Lausanne actuellement (57.6% des émissions directes). Le plan climat de la Ville de Lausanne fixe des objectifs ambitieux de réduction de ces émissions par l'extension du chauffage à distance et la décarbonation de celui-ci à l'horizon 2050. Ces 2 objectifs représentent des investissements énormes. Dans ce contexte, la ville cherche-t-elle activement des partenariats auprès des propriétaires privés afin de permettre des synergies respectivement des économies ?

Le chauffage des bâtiments représente presque 2/3 des émissions directes de CO₂ à Lausanne celui-ci étant encore massivement alimenté par des énergies fossiles.

Emissions directes de CO₂ à Lausanne



(source : dépliant plan climat, Ville de Lausanne)

L'objectif plan climat Ville de Lausanne pour les bâtiments ambitionne que 75% des ménages soient alimentés par le chauffage à distance, avec une énergie 100% renouvelable en 2050. Les propriétaires privés participent bien entendu à la réduction, encouragés par des mesures de politiques publiques mais également par les prix des énergies fossiles et leur fortes variations ces derniers hivers.

Dans une récente interview, Thierry Mauvernay, CEO de Debiopharm raconte l'agrandissement en cours des locaux lausannois accueillant le siège principal de l'entreprise au ch. de Messidor (PME Magazine, septembre 2024). Les travaux conduits

actuellement visent à augmenter la surface des locaux de 12'000 m² répartis sur 7 étage. Mais ce qui nous intéresse c'est la création d'un système de chauffage / climatisation autonome utilisant une nappe phréatique artificielle.

La production de cette installation étant excédentaire, M. Mauvernay indique s'être adressé à la Ville de Lausanne pour proposer un raccordement gratuit à leur installation pour le chauffage à distance de l'école primaire voisine, Il affirme avoir reçu une réponse négative du service concerné du fait que la Ville ne travaille pas avec des privés.

Compte tenu des enjeux climatiques et financiers entourant la production de chauffage, cette assertion est particulièrement inquiétante. »

Introduction

La Municipalité a effectivement des objectifs ambitieux pour le chauffage à distance dans le cadre de son Plan climat pour la décarbonation des bâtiments : couvrir 75% des besoins de chaleur sur le territoire communal d'ici 2050, en raccordant environ 50% des bâtiments, et distribuer une chaleur entièrement de récupération et renouvelable dès 2035. Pour les zones où le réseau de chauffage à distance ne pourra pas être déployé (encombrement du sous-sol) ou ne sera pas déployé (densité énergétique trop faible), les Services industriels proposent aux propriétaires des solutions de services énergétiques sur mesure. Dans ce cas, la valorisation de toutes les sources locales de chaleur renouvelable ou de récupération sont prises en considération par les Services industriels.

Par exemple, les SIL sont en train d'évaluer les possibilités de valoriser la chaleur des parkings en ouvrage avec le système proposé par la société Enerdrape, issue de l'EPFL. Cette société est par ailleurs soutenue par la société Après-demain S.A. qui possède Debiopharm. On peut également citer le projet de recherche des SIL avec la HES-SO Valais et la HEIG-VD d'Yverdon pour la valorisation pour le chauffage à distance de la chaleur du centre de données (datacenter) de Swisscom en haut de l'avenue Louis Ruchonnet¹.

L'interpellation de Mme Maurer Puttalaz a permis aux Services industriels de prendre contact avec Debiopharm. Le Service des écoles et du parascolaire est intégré à la démarche. Les possibilités de valorisation de l'énergie excédentaire de Debiopharm sont en cours d'analyse. Un accord de confidentialité a été signé à cet effet.

Il n'a pas été possible de comprendre d'où provenait la réponse négative et erronée mentionnée dans l'entretien cité par l'interpellatrice, même après prise de contact avec l'entreprise. A ce sujet, la Municipalité peut rappeler ici que les Services industriels sont la meilleure porte d'entrée pour ce type de demande et sont les mieux à même de les analyser s'agissant des bâtiments en mains de la Ville, ou pour la valorisation au niveau du quartier ou du chauffage à distance.

¹ Voir à ce sujet la réponse à la question écrite de Gaillard Benoît et consorts « Récupérer la chaleur des data center pour le chauffage à distance ? » (Q24/010).

Réponse aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : La proposition de raccordement offerte par Debiopharm a-t-elle été étudiée en détail ?

La proposition est en cours d'analyse.

Question 2 : a. Si oui, pour quelle(s) raison(s) la proposition de raccordement offerte par Debiopharm n'a-t-elle pas été acceptée ?

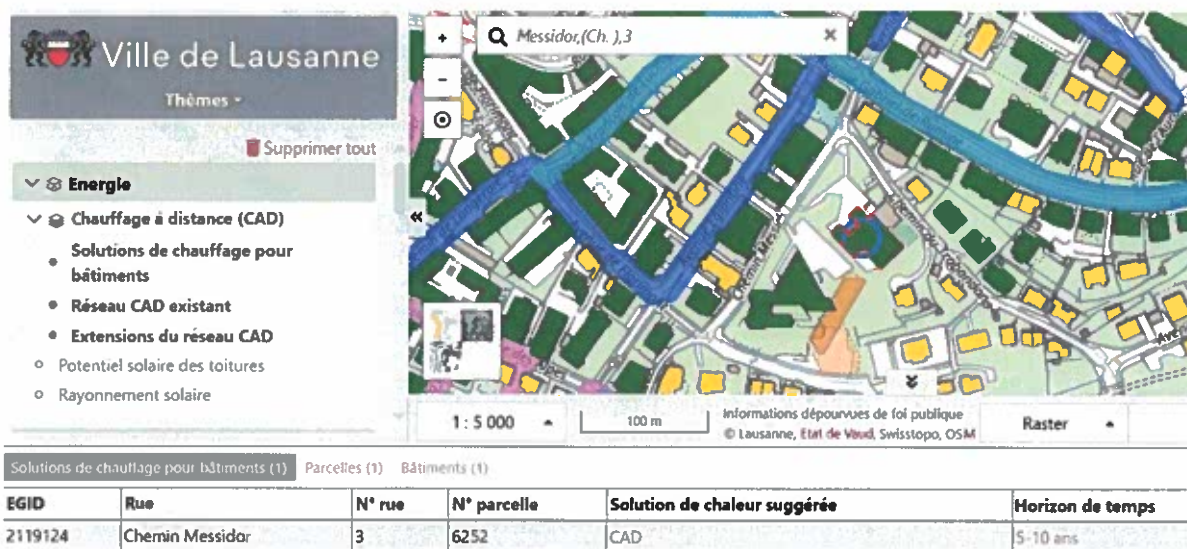
Les contacts ont été pris après le dépôt de l'interpellation. Comme indiqué à la réponse de la question 1, la proposition est en cours d'analyse. La Ville espère trouver une solution qui bénéficie à tout le quartier.

Question 3 : Quel est le mode de chauffage actuel de l'école primaire en question ?

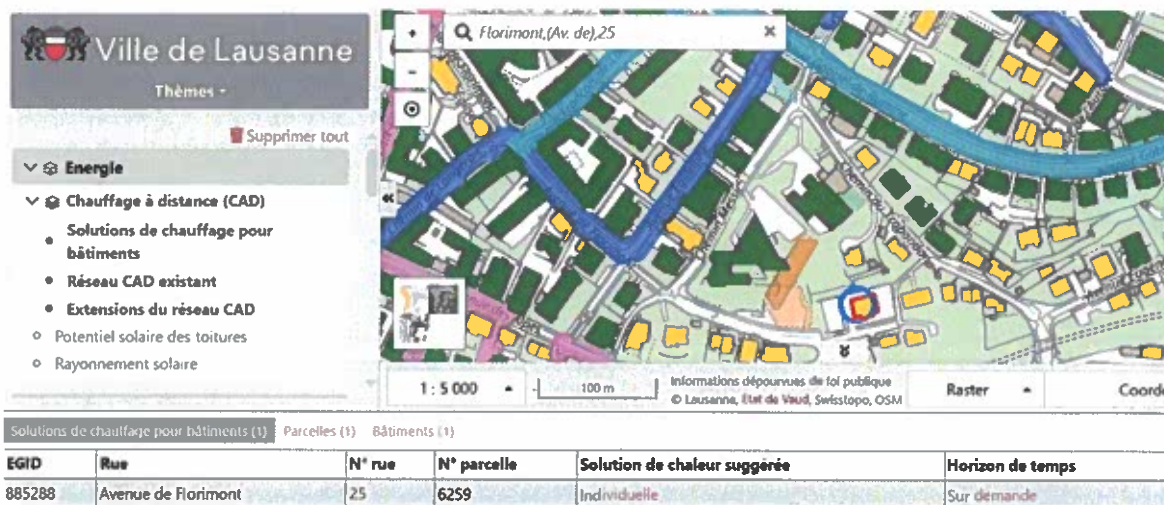
Le petit collège de Florimont 25, composé de quatre classes et objet de la demande, est chauffé au gaz. Celui de l'Eglantine (Messidor 3), plus grand mais qui semble a priori moins propice, sous réserve des études en cours, à un raccordement avec Debiopharm du fait de l'orientation au sud des installations de cette dernière, est actuellement chauffé au mazout.

Question 4 : Le quartier concerné bénéficie-t-il du réseau de chauffage à distance ou est-il prévu de le raccorder ?

Cette information est disponible en ligne. Les SIL ont enrichi le guichet cartographique de la Ville avec la planification du chauffage à distance (thème : « énergie »). Pour le collège des Eglantines, un raccordement au chauffage à distance sera possible d'ici cinq à dix ans.



Le collège de Florimont n'est lui pas éligible pour un raccordement au chauffage à distance et devra recourir à une solution individuelle renouvelable. Dans cette optique, si les études démontrent qu'un potentiel raccordement au bâtiment de Debiopharm fait sens énergétiquement et économiquement, cette solution pourrait présenter un réel intérêt.



Question 5 : Quelle serait la réduction d'émissions de CO₂ obtenue si l'école avait pu être raccordée au chauffage de Debiopharm ?

Les émissions actuelles de CO₂ de l'école de Florimont peuvent être estimées à 15 tCO₂/an. Si une solution avec Debiopharm n'est pas retenue pour des raisons technique ou financière, un passage à une source renouvelable (pompe à chaleur avec sonde ou air-eau) se fera dans tous les cas au moment du renouvellement des installations.

Question 6 : De manière générale, les partenariats avec des producteurs privés de chaleur/d'énergie sont-ils étudiés lors de travaux importants dans un quartier ou construction d'infrastructure ?

Toutes les sources de chaleur renouvelable ou de récupération valorisables sont prises en compte par les SIL.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Maurer Putallaz.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 10 avril 2025.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod




Le secrétaire
Simon Affolter

